

Nombre de membres :

- En exercice : 33
- Présents : 32
- Représentés : 3
- Absent : 1
- Ne prend pas part au vote : 0
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le



ID : 059-215902917-20260928-2026_105_DELIB-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance du conseil municipal
du LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 -

Convocation adressée le 22 septembre 2026
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 17 heures 05 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM., Aude VAN CAUWENBERGE, David VAN DEN BROECK, Caroline GIGAREL, Didier WASTERLAIN, Geneviève LARVOR, Philippe DIREZ, Malika BOUDINA, Said LALAMI, Marie-Catherine FLINOIS, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM., Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Annie FROMENT, Patrick BARRÉ, Anne DUBUS, Malika LOTTEGIER, Jacques BUYLE, Laetitia ROLAND-POLIN Stéphane DUFOUR, Gilles BECQUET, Audrey MONIER, Adeline DUBREUCQ, Antony LARROQUE, Béatrice DECONINCK, Olivier SILVA, Annabelle DEMULDER, Andy BASUYAUX, Ludivine CAILLE, **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

ABSENTS ayant donné POUVOIR : M. Michel TRIGAUT à Mme Marie-Catherine FLINOIS, Mme Nicole DUFOUR à M. Philippe DIREZ, M. Lahcen LHOU à Mme Adeline DUBREUCQ,

ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE : M. Olivier MARTIN à 17h16,

SORTIE EN COURS DE SÉANCE : Mme Ludivine CAILLE à 18h24 – **RETOUR EN SÉANCE** à 18h26,

ABSENT : M. Mohamed DAHMANE,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Adeline DUBREUCQ est désignée pour remplir cette fonction.

**CRÉATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS VACATAIRES
ET FIXATION DES MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION**

N° Acte : 2026-105	Date de l'acte : 28.09.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.10
--------------------	-----------------------------	--------------------	-------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

VU la note explicative de synthèse adressée aux membres du conseil municipal dans les conditions prévues à l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a défini les principes de rénovation du recensement de la population,

CONSIDÉRANT que le recensement de la population est une compétence partagée entre l'État et les communes, ces dernières étant chargées de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement, sous le contrôle de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE),

CONSIDÉRANT que, pour les communes de plus de 10 000 habitants, la collecte des données du recensement est annuelle,

CONSIDÉRANT qu'en 2027, l'enquête de recensement dans la commune se déroulera du 21 janvier au 27 février 2027 et concernera approximativement 500 logements,

CONSIDÉRANT que, pour assurer la réalisation de ces opérations, placées sous la responsabilité d'un coordinateur, il est nécessaire de procéder au recrutement d'agents recenseurs,

CONSIDÉRANT que le recours à des vacataires est nécessaire pour répondre à un besoin ponctuel et spécifique du service, correspondant à une mission discontinue et rémunérée à la vacation, après service fait,

CONSIDÉRANT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr),

N° Acte : 2026-105	Date de l'acte : 28.09.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.10
--------------------	-----------------------------	--------------------	-------------------

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. DAVID VAN DEN BROECK, ADJOINT, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Membres présents et représentés : 32

- **DÉCIDE** la création de 3 emplois de vacataires, afin d'assurer les fonctions d'agents recenseurs dans le cadre de l'enquête de recensement de la population qui se déroulera en 2027.
- **FIXE** la rémunération brute des agents recenseurs forfaitairement, après service fait, selon les modalités suivantes :
 - 1,30 € brut par feuille de logement collectée,
 - 1,72 € brut par bulletin individuel collecté.Pour les journées de reconnaissance, de préparation, de formation et de vérification, chaque agent recenseur bénéficiera d'une rémunération correspondant à 30 heures, calculée par référence à la valeur du SMIC, fixée à 12,31 € brut au 1^{er} juin 2026. Cette rémunération pourra être automatiquement réévaluée en fonction de toute revalorisation légale du SMIC intervenue postérieurement à la présente délibération.
- **DIT** que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet, aux Chapitre, Nature et Fonction du Budget qui s'y rapporte.

La secrétaire de séance,



Adeline DUBREUCQ



Le Maire,



Stéphane WILMOTTE

Certifié exécutoire

compte tenu de la transmission

en Sous-Préfecture le : 7/10/2026

de la mise en ligne le : 15/10/2026

N° Acte : 2026-105	Date de l'acte : 28.09.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.10
--------------------	-----------------------------	--------------------	-------------------